

de la nature de son art, le saisit alors avec tant de dextérité, qu'il n'en est jamais blessé, bien que, comme nous nous en sommes convaincus, le reptile soit en pleine possession du venin de ses dents. Notre derviche nous visite presque chaque jour; il nous apporte à la maison des serpents venimeux, des scorpions et autres raretés de ce genre<sup>1</sup>. »

« J'ai vu au Caire, dit Bruce, et on peut le voir tous les jours sans peine et sans frais, un homme qui... avait pris un céraste avec sa main nue parmi plusieurs autres couchés au fond d'un puits (de momies), il le mit sur sa tête nue et puis se couvrit du bonnet rouge commun qu'il porte (ou toubouch); il l'en retira après, et le mit dans son sein; il le noua ensuite autour de son cou comme une cravate. A la suite de ces opérations, il fit mordre une poule par le céraste et elle mourut en quelques minutes. Enfin pour compléter l'expérience, cet homme prit le serpent par le cou, et commençant par la queue, il le mangea comme il aurait fait une carotte ou une tige de céleri, sans manifester aucune répugnance... Les nègres du royaume de Sennaar... prennent les cérastes entre les mains en tout temps, les mettent dans leur sein, et se les lancent les uns aux autres comme les enfants qui se jettent des pommes ou des balles<sup>2</sup>. »

Quoique la verge de Moïse eût dévoré les verges des enchanteurs égyptiens, Ménéptah ne tint aucun compte de cette première preuve que Jéhovah venait de lui donner de sa puissance. Dieu frappa alors le roi endurci de la première plaie, le changement de l'eau en sang.

<sup>1</sup> H. von Schubert, *Reise in das Morgenland*, 3 in-8°, Erlangen, 1839, t. II, p. 115-116.

<sup>2</sup> J. Bruce, *Travels to discover the source of the Nile in the years, 1768-1773*, 5 in-4°, Édimbourg, 1790, t. V, *Select specimen of Natural History*, p. 208-209. Voir aussi p. 203, 210. Bruce prétend expliquer l'innocuité dont jouissent les Égyptiens et les nègres par une certaine racine qu'ils mâchent et par l'infusion de certaines plantes qu'ils boivent, p. 209, 210.

## CHAPITRE VII.

## DU CARACTÈRE MIRACULEUX DES PLAIES D'ÉGYPTE.

Avant d'entrer dans l'étude détaillée des dix plaies d'Égypte, il est nécessaire de faire quelques observations générales.

Toutes et chacune des dix plaies d'Égypte sont des miracles, produits par une intervention surnaturelle de Dieu; mais quelle a été la nature de ces miracles? En quoi ont-ils précisément consisté? C'est une question qu'on ne s'est posée que dans ces derniers temps et sur laquelle nous trouvons à peine quelques mots, en passant, dans les Pères et les Docteurs<sup>1</sup>. Il y a néanmoins, pour le commentateur catholique, deux manières d'exposer l'histoire des prodiges accomplis en Égypte, par Moïse, pour délivrer son peuple. La première consiste à reproduire simplement le récit biblique, sans rechercher quel a été le caractère des faits qu'il rapporte. C'est celle qui a été suivie par les auteurs anciens, qui, ne connaissant pas l'Égypte, se bornaient, faute de renseignements, ou à résumer ou à développer la narration de l'Exode, sans autre but que d'apprendre l'histoire sainte à leurs lecteurs, s'ils étaient historiens; que d'édifier leurs

<sup>1</sup> La seule question qui ait été traitée *ex professo* par les Pères et les théologiens au sujet des plaies de l'Égypte, c'est celle qui concerne la nature des changements opérés par les magiciens du Pharaon. Voir par exemple, S. Augustin, *Quæstiones in Exodum*, xxxiii, édit. Gaume, t. III, col. 675; S. Thomas, 2<sup>a</sup> 2<sup>æ</sup>, q. 178, art. 2, ad 3<sup>m</sup>, et dans quelques autres passages de ses œuvres qui sont tous réunis dans David l'Enfant, *Sancti Thomæ Aquinatis Biblia sive collectio et explicatio omnium locorum Sacræ Scripturæ quæ sparsim reperiuntur in omnibus S. Thomæ scholasticis operibus, ordine biblico*, Paris, 1657, t. I, p. 219-221.

auditeurs, par quelques leçons morales qu'ils en tiraient, s'ils étaient prédicateurs.

La seconde manière consiste à rechercher quelle a été la nature des dix plaies d'Égypte et à examiner les rapports qui existent entre elles et les fléaux propres à la vallée du Nil. Ce nouveau sujet d'étude est imposé à l'apologiste contemporain par les nécessités du présent. Autrefois les incrédules niaient quelques-unes des plaies comme incroyables ou impossibles; aujourd'hui les rationalistes les admettent et les réduisent aux proportions de faits naturels, en se contentant de rejeter, comme des « exagérations poétiques, » tout ce qu'ils ne peuvent expliquer naturellement. C'est un membre de l'expédition scientifique d'Égypte, sous le général Bonaparte, du Boys-Aimé, qui emploie ces expressions<sup>1</sup>.

Ce revirement d'opinion, parmi les ennemis de nos Livres Saints, a été amené par l'étude des lieux. Il a été impossible de nier, sur place, le caractère historique du récit de Moïse : tous les efforts de la libre pensée doivent se borner désormais à en éluder les conséquences.

Nous avons donc deux choses à faire dans l'étude des plaies d'Égypte : montrer d'abord, contre ces derniers, qu'elles sont surnaturelles; établir ensuite, par l'examen même des fléaux racontés par Moïse, en nous éclairant des découvertes modernes, combien le récit de l'auteur inspiré est digne de foi.

Nous ne nierons pas que Dieu, pour forcer Ménéphthah à délivrer Israël, ne se soit servi de fléaux déjà connus des Égyptiens. Nous reconnaissons que la plupart d'entre eux sont naturels en eux-mêmes, mais nous ajoutons qu'ils sont,

<sup>1</sup> Du Boys-Aimé, *Notice sur le séjour des Hébreux en Égypte*, dans la *Description de l'Égypte, Antiquités, Mémoires*, t. 1, p. 307. Eichhorn, Bohlen et autres rationalistes parlent à peu près comme lui.

tous, miraculeux, dans les circonstances qui les accompagnent<sup>1</sup>. Ces plaies ne sont pas sans précédents et sans analogues dans la vallée du Nil : on n'en a jamais douté pour la grêle, pour l'orage, pour la peste; on l'avait ignoré jusqu'à ces derniers temps pour la neuvième plaie, celle des ténèbres, et pour la première, celle du changement du Nil en

<sup>1</sup> « Aqua in sanguinem versa, non contra naturam facit, sed quod aliis rebus per tempus essiceret, jubente Domino, in semetipsa protinus operatur, dit l'auteur du *De mirabilibus Sacrae Scripturae*, l. 1, c. XVIII-XIX, inter *Opera sancti Augustini*, Migne, *Patr. lat.*, t. xxxv, col. 2165-2166. De ceteris vero plagis, quibus Deus per Moysen et Moyses per Aaron, Pharaonem et terram ejus et servos ejus castigaverat, nil excessisse terminos naturæ, ipsa plagarum simplex narratio manifestat. Quoniam et si tunc solito plures, semper tamen de aquis ranæ nascuntur, et sciniphes æstatis tempore calore solis de pulvere oriuntur; locustæ et muscæ solis fervore solidatæ undique conveniunt, et jumenta diversis causis morte solita vitæ suæ terminum peragunt, pulvis quoque conturbatus de terra sæpe aerem serenum obscurat, et vesicas, et postea ulcera in hominibus et jumentis infectis aer generat. Grando etiam et fulgura de congelantibus et vehementer turbatis nubibus ruunt, et absentia lucis oculorum obtutus, quantocumque lux recessit, tenebræ plus præpediunt. Mors quoque in Adam seminata primitus, omnibus filiis ejus dominatur, per quam tunc in Ægypto primogenita soboles cunctorum arctius dominatur. *Sed quamvis hæc omnia in rerum naturis insita erant, Ægyptiis tamen plagali conditione, ad eorum perfidiam compescendam, et subito et plus solito acciderunt.* » Ce qu'il y a de naturel dans les plaies d'Égypte est présenté par l'auteur avec quelque exagération, mais il fait bien ressortir les deux principaux traits miraculeux de ces fléaux : leur production instantanée sur l'ordre de Dieu ou de son représentant et leur intensité. — « Plagæ illæ gradatim invalescentes, quas nonnulli naturaliter, imo mythice explicare conantur, dit très bien le professeur catholique de l'Université de Vienne, M. Zschokke, erant miracula veri nominis, ita tamen ut eventus e phænomenis et proprietatibus naturalibus Ægypti (partim) egressi, intensione, successu et circumstantiis (Mosis jussu subito adducti et remoti; Israelitis omnibus salvis) miraculi naturam induant sicut caractere naturali et supernaturali simul sint insigniti. » H. Zschokke, *Historia sacra antiqui Testamenti*, Vienne, 1872, p. 56. Cf. Danko, *Historia Revelationis Veteris Testamenti*, Vienne, 1862; *Examinatur plagas Ægypti explicandi ratio e causis naturalibus*, p. 122-123.

sang, si l'on y voit le phénomène du *Nil rouge*, dont nous parlerons bientôt; mais il est impossible d'en rien conclure contre l'intervention surnaturelle de la Providence dans la délivrance de son peuple.

Maintenant que la vallée du Nil nous est mieux connue, nous devons étendre à quelques plaies de plus ce qu'on appliquait auparavant à un moindre nombre, voilà tout. Cette conduite de Dieu, se servant de la nature même pour arriver à ses fins et la pliant au miracle, est conforme aux voies ordinaires de sa Providence, dans l'ordre surnaturel; elle ne saurait donc nous surprendre. Le caractère en effet de la plupart des miracles de l'Ancien et du Nouveau Testament, de la plupart de ceux qu'a opérés Notre-Seigneur comme de ceux qu'ont opérés ses Apôtres et ses saints, n'a pas consisté dans la production de choses inouïes, mais dans les moyens employés pour produire les effets voulus, moyens qui étaient sans proportions avec la fin, comme un peu de boue guérissant un aveugle-né ou une parole purifiant de la lèpre. Il y a sans doute des miracles où tout est extraordinaire, comme dans l'Évangile la résurrection de Lazare, comme dans l'Exode le passage de la mer Rouge; mais il n'en est pas moins vrai que le miracle consiste ordinairement à produire, par un moyen surnaturel, ce qui a lieu, d'autres fois, par des moyens naturels.

Tous les théologiens, à la suite de saint Thomas, distinguent diverses espèces de miracles<sup>1</sup>. Dans les uns, dit le saint docteur, il se produit un phénomène que la nature ne peut jamais opérer; comme la glorification béatifique du corps humain; dans les autres, la succession des faits est renversée, par exemple, dans la résurrection d'un mort ou la guérison d'un aveugle : la nature peut donner

<sup>1</sup> « D. Thomæ doctrina, tres gradus statuens miraculorum, communi calculo recepta est, » dit Benoît XIV, *De servorum Dei beatificatione*, l. IV, p. 1, c. 1, n° 7, Rome, 1749, t. IV, p. 5.

la vie, mais non à un mort; elle donne la faculté de voir à l'enfant qui vient au monde, mais elle est impuissante à rendre la vue à celui qui l'a perdue ou en a toujours été privé. Dans une troisième espèce de miracles, le prodige consiste simplement dans la manière dont un événement, qui aurait pu arriver, d'après les lois ordinaires de la nature, s'accomplit en dehors de ces lois : ainsi, la guérison subite d'une fièvre, par la vertu divine, sans le secours d'aucun médicament; la production de la pluie, sans causes naturelles, par l'intervention de Dieu, à la prière d'Élie<sup>1</sup>. De là trois espèces de miracles : ceux qui sont au-

<sup>1</sup> « Dicitur aliquid miraculum per comparationem ad facultatem naturæ quam excedit... Excedit autem aliquid facultatem naturæ tripliciter. Uno modo, quantum ad substantiam facti. Sicut quod duo corpora sint simul, vel quod sol retrocedat, aut quod corpus humanum glorificetur : quod nullo modo natura facere potest. Et ista tenent summum gradum in miraculis. Secundo aliquid excedit facultatem naturæ, non quantum ad id quod fit, sed quantum ad id in quo fit. Sicut resuscitatio mortuorum, illuminatio cæcorum, et similia. Potest enim natura causare vitam, sed non in mortuo. Et potest præstare visum, sed non cæco. Et hæc tenent secundum locum in miraculis. Tertio modo excedit aliquid facultatem naturæ quantum ad modum et ordinem faciendi. Sicut cum aliquis subito per virtutem divinam a febre curatur absque curatione, et consueto processu naturæ in talibus : et cum statim aer divina virtute in pluvias densatur absque naturalibus causis : sicut factum est ad preces Samuelis et Eliæ. » S. Thomas, I, q. 105, a. 8. Dans la *Somme contre les Gentils*, l. III, c. 101, où il donne la même division, S. Thomas expose ainsi la troisième subdivision : « Tertius autem gradus miraculorum est quum Deus facit quod consuetum est fieri operatione naturæ, tamen absque naturæ principii operantibus; sicut quum aliquis a febre curabili per naturam virtute divina curatur, et quum pluit sine operatione principiorum naturæ. » — On ne peut rien conclure, du reste, de ces distinctions contre l'importance et la grandeur des miracles de Moïse, comme l'observe plus loin S. Thomas, dans la *Somme théologique*, 2<sup>a</sup> 2<sup>m</sup>, q. 175, a. 4, ad 2<sup>m</sup>, répondant à l'objection que Josué et Isaïe ont fait des miracles d'un degré supérieur à ceux de Moïse : « Signa illorum prophetarum fuerunt majora secundum substantiam facti, sed tamen miracula Moysis fuerunt majora secundum modum faciendi : quia sunt facta toti populo. »

dessus de la nature, *supra naturam*, ceux qui sont contre la nature, *contra naturam*, et ceux qui sont en dehors de la nature, *præter naturam*<sup>1</sup>.

Les plaies d'Égypte appartiennent à cette dernière espèce<sup>2</sup>. Le caractère miraculeux de la plupart d'entre elles n'est pas dans les fléaux eux-mêmes, mais dans la manière

<sup>1</sup> Cf. S. Th., *In 2 lib. sent.*, dist. 18, q. 1, a. 3; *De potentia Dei*, q. 6, a. 2, ad 3<sup>um</sup>; Benoît XIV, *loc. cit.*, n° 6, et les citations qu'il fait, n° 7, p. 5-6; Brugère, *De vera religione*, 2<sup>e</sup> édit., 1878, p. 271. — Benoît XIV observe avec raison, n° 8, p. 6-7, au sujet d'un quatrième degré dans les miracles, admis par quelques théologiens, que ce degré rentre dans le troisième.

<sup>2</sup> Benoît XIV, rappelant la division des miracles en trois espèces par S. Thomas, dit : « Ea [miracula] tribus modis accidere quorum unus est propter hoc, quod hora determinata, contingunt ad invocationem Divini Nominis, sicut quod manus Jeroboam extensa contra prophetam arefacta fuit, et ara ejus divisa (S. Th., *in 3 Sent.*, dist. 18, q. 1, a. 3); quibus addi potest id quod legitur Exodi VIII, 9, ubi ut Moyses evidens ranarum prodigium efficeret, petiit a Pharaone, ut sibi tempus præfneret, quo Deum orare deberet, ut eas expelleret, confidens, ut si Pharaon eas expulsas videret hora præscripta, cogniturus esset, eas a Deo fuisse immissas flagelli et punitionis gratia, ipsasque deinde expulsas Dei misericordia. » Et plus loin : « Præter naturam illa sunt, dit-il, quæ natura producere possent, sed non illo modo quo a Deo effectus producuntur. » Il cite comme exemples, d'après Calmet, le passage des cailles et la plaie des mouches. « Utitur [Calmet] exemplo coturnicum, quos in Hebræorum castra Deus induxit, et muscarum, quas in Ægyptios immisit : novas etenim in orbe creaturas non invexit, sed dispersas per orbem congregavit, novæque indita dispositione, suis implendis consiliis destinavit. » *De servorum Dei beatificatione*, l. IV, p. 1, c. 1, n° 8, 11, p. 7, 10-11. — Cf. Sanseverino, *Philosophia christiana, in compendium redacta, Cosmologia*, c. VI, a. 7, n° 163 et note, Naples, 1868, t. II, p. 136. — S. Thomas cite la plaie des grenouilles dans ses *Questiones disputatæ, De potentia Dei*, q. 6, *De miraculis*, a. 2, ad 3<sup>um</sup>, *Opera*, éd. de Venise, 1781, t. XIV, p. 166. « Præter naturam dicitur Deus facere, quando producit effectum quem natura producere potest, illo tamen modo quo natura producere non potest, vel quia deficiunt instrumenta quibus natura operatur..., vel quia est in opere major multitudo quam natura facere consuevit, sicut patet de ranis quæ sunt productæ in Ægypto. »

dont ils ont eu lieu : « Sans doute ces plaies, dit l'abbé Glaire, sont des fléaux naturels; et, qui plus est, ces fléaux désolent plus particulièrement l'Égypte. En frappant les Égyptiens de ces calamités connues et par là même redoutées, Moïse agissait bien plus efficacement que s'il avait employé quelque phénomène inconnu, dont aucun Égyptien n'aurait pu ni prévoir ni calculer le danger. C'est donc par des maux pour ainsi dire indigènes qu'il importait de frapper Pharaon. D'ailleurs, Dieu ayant créé et gouvernant tout ce qui est, devait aussi avoir en sa puissance tous les fléaux qui désolent le genre humain, et dont il peut surtout épouvanter les impies. Ainsi ce n'est pas Moïse qui a créé ici ces fléaux; ils étaient, ainsi que nous venons de le dire, connus de tout temps des Égyptiens; mais il les évoque comme des êtres malfaisants et qui obéissent aussitôt à son ordre, comme ils obéiraient à la voix de Dieu même<sup>1</sup>. »

Il n'en subsiste pas moins d'ailleurs une différence essentielle entre les plaies dont nous parle l'Exode et celles dont l'Égypte a souffert en d'autres temps. Ce qui distingue les

<sup>1</sup> Glaire, *Les Livres Saints vengés*, 1<sup>re</sup> éd., t. I, p. 355; 2<sup>e</sup> éd., t. II, p. 15. « Il est à remarquer, dit aussi l'annotateur de la Bible d'Allioli, que les dix plaies dont Dieu frappa l'Égypte ont des rapports naturels avec l'état physique du pays et les fléaux qui ordinairement l'affligent : il n'y aurait guère d'exception que pour les deux dernières, les ténèbres et la mort subite des premiers-nés. Encore peut-on dire que les nuages de sable que les vents soulèvent à certaines époques de l'année, produisent de véritables ténèbres, et que la peste qui ravage si souvent ces contrées, rappelle l'extermination des enfants des Égyptiens. Mais quoique Dieu, pour exercer ses jugements, se serve des causes naturelles, des phénomènes qui sont comme indigènes et endémiques, les plaies d'Égypte, considérées avec leurs circonstances de temps, de lieux, de manières et d'occasions, n'en sont pas moins des faits entièrement miraculeux et qui ne peuvent être attribués qu'à la puissance divine. » *Nouveau commentaire littéral, critique et théologique, sur tous les livres des divines Écritures*, par le Dr Allioli, traduit par M. l'abbé Gimarey, sur la 6<sup>e</sup> édition allemande; 3<sup>e</sup> édit. franç., 1860, t. I, p. 287.

premières des secondes, en leur donnant un caractère miraculeux, évident et incontestable, c'est qu'elles arrivent à point nommé, comme sanction de la parole de Dieu, dans des circonstances annoncées à l'avance, précises, et avec une intensité qui révèlent manifestement une intervention surnaturelle : elles se produisent par l'ordre de Moïse, au moment qu'il a prédit, de la manière qu'il a déclarée; elles cessent quand il l'ordonne et, plusieurs fois, au moment qui lui a été fixé par le Pharaon; le pays de Gessen est toujours exempt; les Égyptiens n'en contestent jamais le caractère extraordinaire; ils en sont au contraire consternés et ils acceptent ces signes comme une preuve de la mission divine de Moïse<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> « Sans doute, dit l'abbé Glaire, *Livres Saints vengés*, 1<sup>re</sup> édit., t. I, p. 334; 2<sup>e</sup> édit., t. II, p. 16, si on considère (les prodiges opérés par Moïse) uniquement en eux-mêmes, et chacun pris séparément, en faisant abstraction de ces circonstances telles que la manière dont il fut opéré et la fin à laquelle il se rapportait, ils pourront ne paraître que des effets purement naturels; mais si, au contraire, on a égard à ces circonstances, comme on le doit dans l'examen de tout fait historique, il en sera bien autrement. » « En effet, comme le remarque judicieusement Janssens, à qui paraîtra-t-il naturel que des fléaux si nombreux et si terribles, qui n'ont aucun rapport entre eux, fondent à la fois sur un pays, et cela dans l'espace de cinq ou six semaines, et que les seuls Israélites, réunis dans la petite terre de Gessen, en soient exempts? Comment, par des moyens naturels, Moïse aurait-il pu prévoir, prédire, produire tous ces fléaux; en élevant ou en abaissant sa verge, les prolonger à son gré, puis les faire cesser d'un seul mot? Ces miracles avaient une fin vraiment digne de Dieu; ils étaient nécessaires pour que Moïse, obtenant de Pharaon la liberté des Hébreux, les formât en corps de nation, leur donnât des lois justes et leur enseignât le culte du vrai Dieu; c'est cette délivrance des Israélites, c'est leur sortie d'Égypte qui fraya au genre humain la route au christianisme; et le dessein de Dieu de racheter le genre humain, dessein annoncé dès la chute de nos premiers parents, dont on doit voir la confirmation et même un commencement d'exécution dans l'événement qui constitua les Hébreux en corps de peuple, enfin accompli par la venue du Messie. » Janssens, *Introduction à l'Écriture Sainte*, n<sup>o</sup> 125, Paris, 1828, t. I, p. 301.

De tout ce que nous venons de dire, nous avons donc le droit de conclure que les plaies d'Égypte, quelque analogie qu'elles puissent avoir avec un certain nombre de fléaux qui affligent ce pays, sont de vrais miracles. Nous avons le droit de conclure aussi que les rapports qu'elles ont avec l'état physique de la vallée du Nil sont une preuve de la véracité du récit de Moïse. « Ces rapports, dit avec raison l'abbé Glaire, montrent clairement, contre les mythologues, que ces terribles calamités ne sont point des fictions imaginées par un écrivain postérieur<sup>1</sup>. »

Cette double conclusion ressortira plus clairement encore de l'étude détaillée des dix plaies d'Égypte que nous allons maintenant commencer<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Glaire, *Livres Saints vengés*, 1<sup>re</sup> édit., t. I, p. 336; 2<sup>e</sup> édit., t. II, p. 16. Il ajoute judicieusement : « Un poète étranger à l'événement et qui aurait vécu longtemps après l'époque à laquelle on suppose qu'il a eu lieu, n'aurait jamais songé, en décrivant ces plaies désastreuses, à faire intervenir les magiciens de Pharaon pour en produire quelques-unes; jamais il n'aurait imaginé le récit de la mort des premiers-nés tel qu'il est raconté dans l'Exode : des traits de cette nature ne s'inventent pas. »

<sup>2</sup> Les dix plaies d'Égypte ont été résumées dans les vers mnémoniques suivants :

Prima *rubens* unda, *ranarum* plaga secunda  
Inde *culex* tristis, post *musca* nocentior istis,  
Quinta *pecus* stravit, *anthracis* sexta creavit,  
Post sequitur *grando*, post *bruchus* dente nefando,  
Nona tegit *solem*, primam necat ultima *prolem*.

(Salianus, *Annales ecclesiastici Veteris Testamenti*, Paris, 1620, t. II, p. 90.)